



*Lettre Pastorale
sur la synodalité dans l'Église*

Avent 2017

*aux prêtres, aux diacres,
aux religieuses et religieux,
aux laïcs en mission ecclésiale,
à tous les fidèles du diocèse de Dijon.*

Chers Amis,

I. Quand l'Église redécouvre sa synodalité

Cette année je voudrais vous partager une réflexion qui doit beaucoup au dialogue entre Catholiques et Orthodoxes. Il s'agit de mieux comprendre la nature synodale de l'Église. A cette compréhension renouvelée nous invite d'ailleurs le pape François qui a introduit dans le vocabulaire de l'Église latine ce terme de « synodalité » auquel nous n'étions pas habitués. Qu'on se rassure, il ne s'agit pas de quelque étrange nouveauté, mais de la redécouverte d'une qualité qui appartient à l'être même de l'Église.

Nous connaissons tous l'ancienne institution des synodes diocésains – comme ceux célébrés en 1991 et 1994 dans notre diocèse. On connaît aussi le Synode des évêques qui se réunit périodiquement à Rome. Mais l'idée de synodalité va au-delà de ces réunions institutionnelles.

La synodalité est née de la pratique de l'Église ancienne de réunir les évêques d'une même province autour du métropolitain pour traiter des questions de doctrine et de vie ecclésiale. Le synode provincial est la première forme de l'exercice de la synodalité. Les conciles œcuméniques sont une extension de la pratique synodale à l'échelle de l'Église universelle.

La régulation de ces assemblées synodales guidées par l'Esprit -Saint, était assurée par le principe de primauté. Le métropolitain devait ratifier ce que préconisaient l'ensemble des évêques de sa province, et lui-même ne pouvait rien décider sans l'accord de l'ensemble¹. La synodalité est ainsi mise en tension avec la primauté. Le rapport synodalité - primauté est propre à la structure de l'Église, car tout processus de

¹ Tel est le sens du canon 34 des Apôtres qui est comme la charte de la synodalité dans l'Église. Ce texte appartient à une collection canonique des années 380, dans *Constitutions apostoliques* VIII, 47, 34, Sources chrétiennes 336, Cerf 1987, p. 285.

réflexion et de décision est à comprendre comme écoute et accueil de l'Esprit-Saint qui construit l'Eglise dans l'unité. Dans les *Actes des Apôtres*, les grands choix sont toujours faits par « l'Esprit-Saint et nous-mêmes » (*Actes* 15, 28), de sorte que « la multitude de ceux qui étaient devenus croyants n'avait qu'un cœur et qu'une âme » (*Actes* 4,32).

L'expérience des premières assemblées d'évêques a fourni une clé de compréhension de la nature de l'Eglise. Saint Jean Chrysostome disait que l'Eglise, qui est une « assemblée », est synonyme de « synode ». En effet, « syn-odos » évoque l'idée de marcher ensemble. Sur le chemin de sa mission l'Eglise est le Corps du Christ animé par l'Esprit-Saint. L'Esprit souffle où et quand il veut. Chaque baptisé et confirmé a reçu l'Esprit-Saint. L'Esprit construit l'unité à travers la diversité des membres de l'Eglise. Enfin l'Eglise est « hodos », elle est toujours en route vers son accomplissement ; elle est tendue vers l'avenir ; elle ne se repose pas sur ses acquis ; elle est lancée dans la mission auprès de tous les hommes. De sorte que faire Eglise ce n'est pas seulement se rassembler, mais aussi être envoyés. L'un ne va pas sans l'autre.

La synodalité ne se réduit pas au fonctionnement des institutions synodales proprement dites. L'Eglise est une communion spirituelle dans laquelle chacun a la place que ses charismes lui attribuent. Rassembler dans l'unité est l'une des tâches du ministère apostolique. Discerner les voies de l'Esprit dans la fidélité à la tradition des apôtres est la mission qui se déploie à travers la synodalité de l'Eglise, la collégialité de l'épiscopat et la primauté du successeur de Pierre.

Le pape François s'est solennellement prononcé sur le thème de la synodalité dans son discours au Synode des évêques du 17 octobre 2015². Il s'agit, comme il l'a dit lui-

² Dans *La documentation catholique* (DC) n. 2521 (2016), 75-80.

même, à partir de ce qui existe déjà, de développer l'esprit de communion et de participation propre à la vie ecclésiale. La synodalité prend sa source dans la nature eucharistique de l'Eglise. Elle met en jeu les charismes de tout baptisé, cleric ou laïc, au service de la construction de la communauté. La communauté est informée par les ministères qui la structurent selon la belle expression de *Ephésiens* 4, 12 pour qui tous les ministres – appelés apôtres, prophètes, évangélistes, pasteurs, docteurs - existent « pour équiper les saints », c'est-à-dire les fidèles, et les inciter à mettre leurs dons au service de tous, en vue de la construction du Corps du Christ.

La synodalité, c'est la participation de tous à la vie de l'Eglise, depuis les fidèles jusqu'au souverain pontife, « les uns à l'écoute des autres, et tous à l'écoute de l'Esprit-Saint ». Il s'agit de retrouver la synodalité comme dimension constitutive de notre vie ecclésiale.

Le pape nous rappelle que l'Eglise latine n'a jamais abandonné la pratique de la synodalité, au niveau local, provincial, dans le ressort d'une conférence épiscopale et à l'échelle universelle.

La province ecclésiastique. C'est la province ecclésiastique qui a vu naître l'institution synodale. En 2002, les provinces ecclésiastiques ont été remodelées dans notre pays ; elles prennent peu à peu leur place naturelle dans la communion ecclésiale. Les évêques d'une même province tiennent des réunions régulières, le plus souvent avec les vicaires généraux, pour mettre en commun des services qu'un seul diocèse n'est plus en mesure d'assurer. Cette mutualisation des services a porté des fruits, par exemple, pour la formation des diacres permanents, la formation continue des prêtres de nos diocèses, le pilotage de l'Enseignement catholique, les pèlerinages provinciaux, la possibilité pour les prêtres d'exercer le ministère dans un diocèse voisin.

Les provinces peuvent aussi tenir des conciles provinciaux dont les décrets requièrent la reconnaissance du Saint-Siège pour entrer en vigueur³. Pour tenir un concile provincial, il suffit que la majorité des évêques de la province le décident.

Les conférences épiscopales sont des créations relativement récentes. Jean-Paul II a précisé qu'elles ne posent pas d'acte collégial proprement dit⁴. Elles sont une expression de « l'esprit collégial » qui doit habiter tout évêque dans le gouvernement de son propre diocèse solidairement avec ses confrères. Chaque évêque qui préside une Eglise particulière le fait en communion avec les autres évêques et avec la tête du collège. Il exerce une mission dont il doit pouvoir répondre devant les autres, même si seul le Pontife romain a sur lui un pouvoir immédiat de juridiction. L'esprit collégial consiste à prêter aide et conseil aux frères évêques, dans la mesure où ils sont demandeurs. Les Conférences épiscopales peuvent émettre des décrets généraux pour l'ensemble des diocèses de leur ressort chaque fois que le droit général les y invite. Ces décrets ont besoin de la reconnaissance du Saint-Siège⁵.

Unions continentales de conférences épiscopales. Après le concile Vatican II ont été mises en place des Réunions internationales de conférences épiscopales par continent ou régions linguistiques. Ces réunions à l'échelle continentale répondent à un besoin de synergie réel et à une meilleure adéquation des structures ecclésiastiques par rapport aux structures civiles. On dénombre actuellement douze Réunions de conférences épiscopales dans le monde. A ces unions de conférences de rite latin correspond le Conseil des Patriarches catholiques d'Orient. Les réalités sociales, culturelles, historiques des divers continents doivent être prises en compte pour la consolidation de l'Eglise en ces régions et pour l'évangélisation.

³ Codex Iuris Canonici (CIC), can. 446.

⁴ Jean-Paul II, consacre sa Lettre apostolique *Apostolos suos*, du 21 mai 1998 (DC 1998, 751-759) aux Conférences épiscopales de l'Eglise latine.

⁵ CIC, can. 455 § 2.

Le Synode des évêques. C'est évidemment le Synode des évêques qui couronne la synodalité de l'Eglise catholique. Le pape François dit qu'il est, au niveau universel, « l'expression de la collégialité affective... qui peut même en certaines circonstances devenir effective⁶... » Paul VI a institué le Synode des évêques par le motu proprio *Apostolica sollicitudo* du 15 septembre 1965⁷. Cette nouvelle institution a pour but, précisait-il, de permettre aux évêques « de participer d'une façon plus manifeste et plus efficace à Notre sollicitude envers l'Eglise universelle. » Le Décret conciliaire *Christus Dominus*, n. 5 dans la partie traitant du rôle des évêques à l'égard de l'Eglise universelle, ajoute qu'il s'agit bien d'un conseil dans lequel les évêques apportent leur « aide » au Pasteur suprême de l'Eglise. Exceptionnellement le pape pourrait conférer au Synode un pouvoir délibératif. « Dans ce cas, il reviendra au Souverain Pontife de ratifier la décision du Synode ».

II. La vie synodale diocésaine

Si l'Eglise, dans ses structures, est déjà synodale - souvent sans le mot - comment ne pas redécouvrir la nature synodale de notre Eglise diocésaine. Nous avons vu que la synodalité est l'expression de la communion qui relie entre eux et avec la Sainte Trinité les membres d'une même Eglise locale et les Eglises locales entre elles. Lorsqu'elle célèbre l'eucharistie autour de son évêque, l'Eglise locale est pleinement l'Eglise catholique. Chaque Eglise locale est une concentration de l'Eglise catholique ; elle est reliée aux autres Eglises locales par la profession de la même foi apostolique, la célébration de la même eucharistie et la communion des évêques entre eux. Cette vision est déjà présente chez S. Ignace d'Antioche et S. Cyprien.

⁶ Discours cité n. 1.

⁷ DC 1965, c. 1663-1668.

L'esprit synodal

La synodalité est fondamentalement une réalité sacramentelle eucharistique au niveau local, où elle implique tous les membres du Corps du Christ, chacun selon sa mission, clercs et laïcs. L'Eglise orthodoxe russe emploie à ce sujet le concept de *sobornost*, communion participative de tous les membres d'une même communauté. La synodalité se déploie ensuite comme par cercles concentriques au niveau provincial lorsque les évêques d'une même province se réunissent autour de leur primat, le métropolitain, puis au niveau du patriarcat. A chaque niveau la vie de l'Eglise est synodale. Les décisions sont prises ensemble.

En partant de la base, des communautés locales, la synodalité prend plusieurs formes. Dans le cadre territorial de la paroisse, il y a synodalité dès qu'il y a participation active des laïcs à la vie de leur paroisse. Le conseil pastoral et le conseil économique de la paroisse (cf. CIC, can. 536-537) sont des lieux où cette participation s'exprime.

La participation de tous les fidèles n'est nullement entravée par le fait que l'Eglise ne procède pas de nos talents, de nos choix ou de nos désirs, mais qu'elle se reçoit. En participant à la vie de l'Eglise, chaque baptisé ne fait que lui restituer les dons qu'il a reçus pour l'édification de tous. Dès lors qui participe à la vie de l'Eglise le fait sous l'impulsion de l'Esprit-Saint. Nous savons que la tentation existe de se comporter dans l'Eglise comme dans une association civile. Alors on y introduit les paramètres mondains qui excluent toute référence au caractère sacramentel de la communauté chrétienne et on y voit fleurir les idéologies qui encouragent les luttes de pouvoir. Lorsque la synodalité ecclésiale est à l'œuvre, elle place au premier rang l'Esprit du Seigneur qui est vie, réconciliation, avancée du règne de Dieu dans le monde. En Eglise, le dernier mot revient toujours au Christ-Tête qui nous rejoint par ses ministres qui ont été ordonnés

pour agir en son nom. L'Eglise vient du Christ et elle est maintenue dans l'unité par l'Esprit-Saint.

Synodalité locale et transversale

Notre pratique de la synodalité est marquée par la territorialité : synodalité paroissiale, diocésaine, provinciale, synodalité à l'échelle d'un pays, synodalité à l'échelle universelle. Notre droit canonique tant latin qu'oriental consacre cette assise de l'Eglise sur des territoires. Le développement de la communication notamment numérique nous a de plus en plus habitués à vivre nos engagements chrétiens d'une manière transversale par rapport aux attaches territoriales. Nous parlons toujours d'Eglise locale, enracinée en un lieu, mais les fidèles appartiennent en fait à plusieurs lieux. Nous vivons à l'âge des réseaux qui traversent toutes les frontières et qui suscitent d'un bout du monde à l'autre des solidarités, des synergies et des initiatives qui, elles aussi, portent la mission de l'Eglise à des publics souvent éloignés de la foi et d'ailleurs inconnus dans les lieux où elle est célébrée habituellement.

On sait que les plus jeunes générations, les *digital natives*, tissent entre elles des liens via le smartphone ou la tablette qui les accaparent plus que la lecture des livres ou la participation à l'aumônerie de leur paroisse locale. Les réseaux numériques peuvent créer des relations fictives qui éloignent leurs utilisateurs des réalités de la vie. Ils peuvent aussi, dans le meilleur des cas, servir de support à un partage d'expériences y compris dans le domaine de la foi. L'univers web est horizontal par nature. Tout peut y être échangé et affirmé. Aucune parole n'y a plus d'autorité qu'une autre. On a appelé ce phénomène celui de la « post-vérité ». Sur le web on peut lancer des informations véridiques ou des contre-vérités, mais qui a encore le souci de la vérité ?

Saint Paul nous dit que « la foi vient de l'écoute » (cf. *Romains* 10, 17). C'est l'écoute de la Parole qui provoque la foi, alors que l'univers numérique est plutôt le domaine du

visuel et de l'anonymat. Notre synodalité nous ouvre le cœur et l'esprit pour l'écoute de la Parole, Parole reçue en Eglise et non à la sauvette, par bribes médiatiques incohérentes et sans lien entre elles. Sur le web où il n'y a que des pairs, on associe des images et des notions et surtout des sensations. Sur la toile il n'y a pas de hiérarchie accréditée, mais quelquefois d'habiles entrepreneurs religieux qui gagnent à leurs thèses des publics faciles. L'utilisateur forcené de la toile et des réseaux sociaux aura-t-il été éduqué à déceler derrière les performances de l'électronique les forces qui le manipulent et le vident de sa liberté ?

La culture web semble allergique aux autorités instituées, aux institutions. Or, l'Eglise, toute synodalité comprise, est une institution ; elle est même une institution divino-humaine, où la part humaine peut prendre le dessus. Comment sans trahir la grâce reçue à notre baptême, laisser se fondre le message évangélique dans la multitude des messages envoyés et reçus sur l'unique plan de l'intérêt individualiste ? La vérité s'impose « par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance », comme dit le concile Vatican II⁸.

Dans ce nouveau jeu de la communication, des chrétiens compétents cherchent à faire de l'Eglise elle-même un réseau social. Ils font naître une nouvelle synodalité, encore à vérifier et à élaguer. Au moins n'ont-ils pas raté le coche de la communication numérique avec ses risques mais aussi avec ses enjeux pour l'évangélisation. L'Eglise n'en reste pas moins une institution, mais en phase avec son temps.

Nos institutions synodales

La synodalité institutionnelle se vérifie au niveau des Eglises particulières. Son expression la plus forte est le synode diocésain. Le synode diocésain, remis à l'honneur par le

⁸ Concile Vatican II, Déclaration *Dignitatis humanae*, 1.

Code de 1983, est une assemblée diocésaine où clercs et laïcs portent ensemble le souci de l'avenir de leur Eglise diocésaine. Le Synode diocésain est un organe consultatif de conseil réuni au jugement de l'évêque diocésain qui est le seul législateur. Nombre de diocèses célèbrent leur synode où toutes les forces vives du diocèse sont invitées à prendre la parole. Cet exercice de participation met en lumière la synodalité consultative.

Lorsque le pape François évoque la pratique de la synodalité à l'échelle de l'Eglise particulière, il mentionne les conseils diocésains « connectés avec la base ». Selon le droit, les conseils ont tous un rôle consultatif. On peut évoquer :

- ◆ le conseil épiscopal, seulement suggéré par le droit, qui réunit autour de l'évêque le vicaire général et les vicaires épiscopaux⁹. C'est généralement le lieu où se prennent les décisions courantes.
- ◆ le conseil presbytéral est le plus important dans le dispositif actuel. Il est élu en partie par les membres du presbyterium ; d'autres membres peuvent y être appelés par l'évêque. Ce conseil est convoqué par l'évêque qui en fixe l'ordre du jour. L'évêque diocésain doit « entendre [ce conseil] pour les affaires de plus grande importance, mais il n'a besoin de son consentement que dans les cas expressément fixés par le droit¹⁰ ».
- ◆ le Conseil diocésain de pastorale, que nous allons réorganiser, est une innovation du Code de 1983. Il est convoqué et présidé par l'évêque. Le Code précise que ce conseil « n'a que voix consultative¹¹ ».
- ◆ Le Conseil pour les affaires économiques qui veille à la bonne administration des ressources du diocèse.

⁹ CIC, can. 473 § 4.

¹⁰ CIC, can. 500 § 1-2.

¹¹ CIC, can. 514 § 1.

III. La synodalité est l'affaire de tous les baptisés

A l'échelle de l'Eglise diocésaine, la synodalité est d'abord un esprit de communion qui valorise la contribution de chacun à la place que l'Esprit-Saint lui a assignée : baptisé, diacre, prêtre, évêque. Si nous nous réunissons en divers conseils, ce n'est pas pour administrer un acquis, mais pour nous projeter dans notre mission qui est d'annoncer l'Évangile aux hommes de notre temps. Pour évangéliser, nous devons libérer toutes les énergies qui sont en nous. Je suis toujours heureux de pouvoir accueillir, discerner et authentifier une initiative d'évangélisation. Je cite entre autres : les repas organisés par les paroisses pour les sans-abris, les crèches vivantes ou la catéchèse par le théâtre, les évangélisations de rue, les visites aux familles pour bénir les maisons, les écoles de prière, les marches de Saint Bernard, les conférences saint Vincent de Paul jeunes, les diverses initiatives catéchétiques, les conférences spirituelles, les formations de toute nature, et beaucoup d'autres.

Baptisés, confirmés, actifs dans les paroisses et les mouvements, vous qui avez mille talents, n'hésitez pas à les mettre au service de tous. En mettant ensemble les talents que nous avons reçus nous formons un bouquet agréable à Dieu. C'est notre communion ecclésiale et notre cohésion qui attirent le regard sur Celui qui nous rassemble et nous envoie. Dieu lui-même est communion éternelle de vie entre le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, et nous sommes admis à entrer dans cette communion. Ainsi nous comprenons mieux qu'annoncer l'Évangile n'est pas une opération privée dans laquelle on chercherait à se mettre en avant. Nous engageons l'Eglise et sa foi lorsque nous témoignons de la foi. Nous parlons au nom du Christ qui nous envoie. Notre foi n'est pas le produit de notre subjectivité, mais un don reçu pour être redonné aux autres.

Laïcs en mission ecclésiale. La synodalité imprime un esprit à tous ceux qui travaillent pour la mission diocésaine. Chacun conçoit sa mission propre, salariée ou bénévole, comme une participation à l'évangélisation commune. Bien intégrer cette dimension synodale permet d'orienter le travail à accomplir dans une perspective qui le valorise. Celles et ceux qui choisissent de travailler pour le diocèse le font dans un esprit de communion et de service de l'Évangile. Des malentendus peuvent naître lorsque les intéressés ont d'autres motivations. Si la motivation est le bien de la communauté, de la paroisse ou du diocèse, on saura aussi s'effacer et susciter d'autres disponibilités.

Religieux. La synodalité est vécue d'une manière particulière par les personnes consacrées, surtout celles qui vivent en communauté. Chaque famille religieuse, selon son charisme et ses constitutions, favorise des formes de participation et d'échange. Le témoignage des religieux et des personnes consacrées met en lumière la synodalité spécifique vécue dans les communautés religieuses. La Règle de saint Benoît (ch. 3) donne une définition admirable de la synodalité monastique. Dans les affaires les plus graves, le père abbé recueille l'avis de toute la communauté, et c'est lui qui décide selon ce qu'il aura jugé le plus utile. La règle ajoute : « Ce qui nous fait dire qu'il faut consulter tous les frères, c'est que souvent Dieu révèle à un plus jeune ce qui est meilleur ». Pour les affaires moins importantes, l'abbé devra «seulement prendre le conseil des anciens ».

Dans la synodalité de l'Église locale, il est possible de mieux mettre en valeur les dons ministériels propres à chaque ordre : diacres, prêtres, évêque.

Diacres. Notre diocèse se réjouit d'un nombre important de diacres permanents. De plus en plus nous arrivons à préciser la spécificité de ce ministère qui est encore neuf dans notre Église. Premier degré du sacrement de l'ordre, il

configure au Christ serviteur. Le diacre permanent exerce son ministère en étroite collaboration avec l'évêque et le prêtre. Du fait de sa vie familiale et professionnelle, le diacre permanent a une précieuse expérience de vie à partager, pour la catéchèse de l'enfance et des jeunes, la préparation au mariage, le témoignage des croyants dans les milieux professionnels. L'apport de nos diacres permanents est des plus précieux pour l'évangélisation.

Les prêtres, notamment les curés, font l'expérience de la synodalité au quotidien. La paroisse est la communauté de fidèles confiée au curé comme à son pasteur propre¹². La paroisse rassemble la diversité de ses membres en une communauté de vie. Le curé est à l'écoute de tous ; il discerne et promeut les initiatives qui concourent à la croissance de la communauté. Pour cela, le droit lui adjoint le conseil pastoral et le conseil économique. Nous encourageons toutes les paroisses à se doter d'une EAP, équipe d'animation paroissiale, car elle permet un véritable exercice de synodalité, par la spécialisation de ses membres, par les échanges et le dynamisme qu'une telle équipe de bénévoles suscite dans une communauté. La synodalité ne dépossède pas le pasteur de ses prérogatives ; elle lui permet de les exercer pleinement. L'esprit synodal pousse chacun à donner d'une manière désintéressée le meilleur de lui-même, évitant ainsi les blocages de l'accaparement des tâches. La synodalité invite à une meilleure acceptation des diverses sensibilités. Dans la symphonie de la même mission, tous les instruments doivent pouvoir donner toute leur puissance.

L'esprit de synodalité favorise la fraternité du presbytérium. Les prêtres qui ne sont pas engagés dans la vie des paroisses mais au service du diocèse ou des mouvements soutiennent aussi la synodalité par les rencontres et les échanges qu'ils vivent quotidiennement dans leur missions en oeuvrant pour l'unité du diocèse. Les prêtres en retraite continuent leur

¹² CIC, can. 515 § 1.

ministère de communion dans les contacts qu'ils entretiennent, par les accompagnements spirituels qui leur sont demandés et leur prière pour le diocèse.

L'évêque, quant à lui, est le garant de l'enracinement de l'Eglise locale dans la tradition apostolique et la communion avec toutes les Eglises autour du successeur de Pierre. Entre évêques se vit « l'esprit collégial » qui fait que ce qu'ils entreprennent sur le plan local sert à la croissance de l'Eglise universelle. L'évêque accueille et discerne « ce que l'Esprit dit aux Eglises » (*Apocalypse 2, 7*) par la voix de ses membres. Il travaille à l'unité du presbyterium. Il confirme et encourage toutes les énergies qui se déploient pour l'annonce de la foi, la célébration des sacrements, le service des hommes. C'est dans la célébration eucharistique présidée par l'évêque entouré du presbyterium et des diacres que le peuple chrétien est constitué comme Eglise du Christ.

Chaque fois que la synodalité régulée par la primauté sera mise en œuvre, dit encore le canon 34 des Apôtres, « la concorde régnera et Dieu sera glorifié par le Christ dans l'Esprit-Saint¹³ ».

Bon Avent et Joyeux Noël !

Votre Archevêque

+ 

¹³ Voir note 1.



Détail de la fresque de la Chapelle de l'Archevêché

